



Mairie des Salelles - 48230 SALELLES  
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion. On note une exécution financière saine au service des habitants.

### Note de présentation du compte administratif 2023 Budget EAU ET ASSAINISSEMENT

#### Section de fonctionnement

##### 1.1 Résultat

##### a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2023

Recettes de fonctionnement	54 732 ,79 €
Dépenses de fonctionnement	46 973,66 €
Résultats de l'année 2023	49 474,48 €

##### 1.2 Analyse

##### Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

**- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels, aux produits de traitement et d'entretien des réseaux.

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 31 447,94 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions sur le BP 2023 d'un montant de 27 300 €.

**- 2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 0 € pour l'année 2023. Elles étaient de 0 € en 2022 et de 0 € en 2021.

**- 3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe la régularisation de centimes TVA. Ces charges s'élèvent à 2,11 €.

**- 4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 2 233,94 €. Elles étaient de 2 442,97 € en 2022.

**- 5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Elles concernent exclusivement une facture EDF pour pénalités de retard de paiement qui ne nous incombait pas pour un montant de 41 ,67 €.

**Récapitulatif des dépenses de fonctionnement**

Chapitres	Intitulés	CA 2022	CA 2023	Variation
011	Charges à caractère général	27 844,84 €	31 447,94 €	12,94 %
012	Charges de personnel	0 €	0 €	0 %
014	Atténuation de produits	3934 €	2733 €	-30,53 %
65	Autres charges de gestion courante	0 €	2,11 €	0 %
66	Charges financières	2 442,97 €	2 233,94	-8,56 %
67	Charges exceptionnelles	0 €	41,67 €	0 %
<b>Total des dépenses</b>		<b>34 221,81 €</b>	<b>36 458,66 €</b>	<b>6,54 %</b>

**Les recettes de fonctionnement :**

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la vente d'eau aux abonnés, redevance modernisation, assainissement collectif, prélèvement et pollution

**1) Les atténuations de charges (chapitre 013)**

Pour un montant de 0 € en 2023. Il était de 0 € en 2022.

## 2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- la vente d'eau aux abonnés : 14784,96 €
- Redevance Pollution : 2855,16 €
- Redevance Collecte : 1080,50 €
- Redevance Assainissement : 3933,02 €
- Redevance Prélèvement : 1133,95 €
- des termes fixes assainissement : 6670 €
- des termes fixes eau potable : 14 463 €

## 3) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 pour un montant de 0 €.

## 5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment de l'aide sécheresse de l'Agence de l'eau. Le montant en 2023 est de 4814,71 €.

## 6) Les produits exceptionnels (chapitre 77)

Le montant des recettes exceptionnelles s'élève à 0 €.

## 7) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le montant est 0 €.

### Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Variation entre 2022 et 2023
R002	Excédent de fonctionnement reporté	28 243,21 €	34 592,26 €	41 685,35 €	20,50 %
013	Atténuation de charges	0 €	0 €	0 €	0%
70	Produits des services	44 910,34 €	46 806,24 €	44 925,19 €	-4,02%
73	Impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0%
74	Dotations et participations	0 €	0 €	0 €	0%

75	Autres produits	12,31 €	0,75 €	4814,71 €	NC
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0%

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2023

Recettes d'investissement	10 515 €
Dépenses d'investissement	82 763,35 €
Résultats de l'année 2023	-63 194,73 €

**b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2023 : 21053,62 €**

**c) Solde des restes à réaliser : -12 000 €**

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

#### - 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 8406,46 € en 2023.

Pour mémoire, le budget eau et assainissement de la commune a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès du Crédit Agricole du Languedoc.

Le capital restant dû au 31 décembre 2023 est de 88 441,25 €.

#### - 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

- Fourniture et pose d'un compresseur
- Enfouissement des réseaux à Chabanes (opération 14)

#### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus.

Pour l'année 2023, les recettes d'investissement s'élèvent à 10 515 €.

Elles comprennent :

- Les recettes réelles : 0 €
- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 10 515 €